

**MAIRIE DE
BOUSSENS - 31360
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
14 avril 2026

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Procurations : 0

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M N° 5-5

Objet : Election des délégués
au Syndicat des Eaux
Barousse Comminges Save.

L'an deux mille vingt-six et le vingt trois avril à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur ROQUEBERT Joël, Maire.**

Présents : Monsieur ROQUEBERT Joël, Madame GÉRARD Sylvie, Monsieur RAMEAU Roger, Madame SOURROUBILLE Françoise, Monsieur LIVOTI Antoine, Madame DALLA-ZANNA Rosanna, Madame GRANGE Martine, Monsieur CELLIER Jérôme, Madame JIN Alice, Monsieur DESHONS Frédéric, Madame DESSENS Cécile, Monsieur RAUFAST Mathieu, Madame SANDY Liliane, Monsieur MORELLO Damien, Monsieur EYCHENNE Quentin.

Formant la majorité des membres en exercice

Madame GRANGE Martine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au renouvellement général des assemblées municipales, il appartient aux communes de procéder à l'élection de leurs représentants au sein des assemblées délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales auxquels elles adhèrent.

Conformément aux articles L 5211-7 et 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui représenteront la Commune auprès du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save.

Après avoir procédé au vote, ont été désignés :

- Délégués titulaires : **Monsieur RAMEAU Roger**
Madame JIN Alice
- Délégués suppléants : **Monsieur EYCHENNE Quentin**
Monsieur RAUFAST Mathieu

Boussens, le 24 avril 2026

Le Maire,

Joël ROQUEBERT



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.